



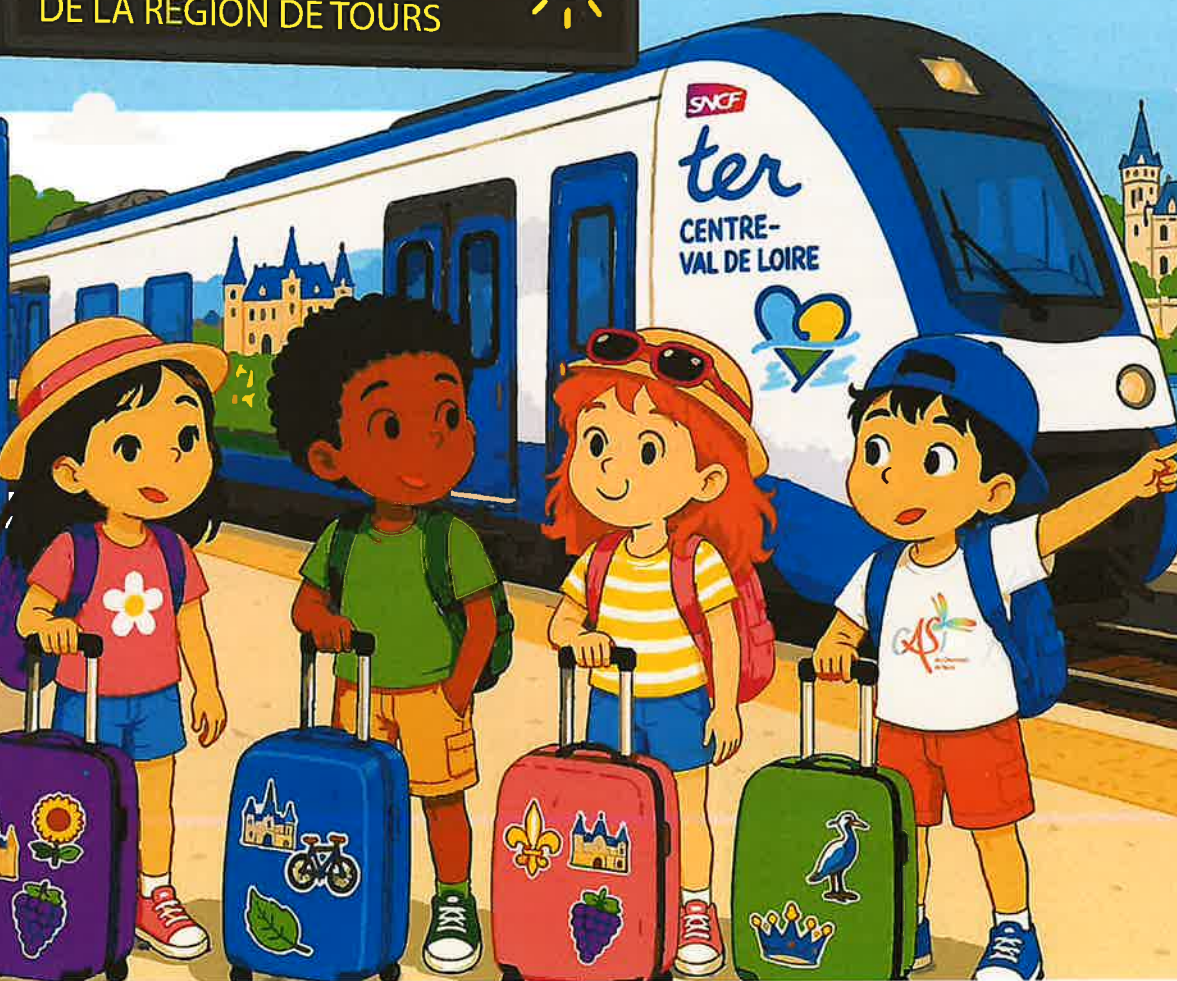
SECTEUR ENFANCE/ADO



PROJET ÉDUCATIF

JUIN 2026

DÉPART ACCUEILS DE LOISIRS
DU CASI DES CHEMINOTS
DE LA RÉGION DE TOURS



VOIE
2

Préambule : Une politique éducative au cœur de l'action sociale

Depuis le 1er janvier 1986, le Comité d'Établissement assure la gestion et le développement des activités sociales, sportives et culturelles au sein de la Région de Tours. En 2026, il célèbre quarante années d'engagement constant au service des agents et de leurs familles.

Les évolutions du contexte social et professionnel, notamment depuis le milieu des années 1990, ont profondément transformé les besoins des familles et la fréquentation des structures. L'augmentation de l'emploi et les modifications de l'organisation du temps de travail ont renforcé la place des dispositifs d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Cette dynamique s'accompagne d'une diversification des attentes éducatives et d'un élargissement des publics accueillis.

Les centres de loisirs accueillent des enfants âgés de 3 à 16 ans. Les séjours organisés à l'échelle locale et régionale par le CASI de Tours s'adressent aux enfants et adolescents de 3 à 16 ans. À l'échelle nationale, les séjours proposés par le CCGPF concernent un public élargi de 3 à 17 ans. Cette complémentarité territoriale permet d'assurer une continuité éducative et une diversité d'expériences adaptées aux différentes étapes du développement de l'enfant et du jeune.

Dans ce contexte, les élus réaffirment leur responsabilité de définir et de porter une politique éducative ambitieuse, cohérente et adaptée aux réalités contemporaines. Le présent projet éducatif constitue le cadre de référence de cette action. Élaboré conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'arrêté du 1er octobre 1981 (Journal officiel du 7 avril), il fixe les orientations fondamentales qui guident l'ensemble des équipes pédagogiques.

Au-delà de l'organisation fonctionnelle des accueils, ce projet affirme des valeurs éducatives fortes :

- ➔ La laïcité, garante du respect des convictions de chacun et du vivre-ensemble ;
- ➔ L'égalité et l'inclusion, afin de permettre à chaque enfant et à chaque jeune, sans distinction, de trouver sa place et de s'épanouir ;
- ➔ La citoyenneté et la solidarité, favorisant l'apprentissage du respect, de la coopération et de la responsabilité ;
- ➔ L'autonomie et l'émancipation, en accompagnant progressivement l'enfant et le jeune vers la prise d'initiative et la confiance en soi ;
- ➔ L'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous, comme leviers essentiels de développement personnel et d'ouverture au monde.

Ainsi, les centres de loisirs et les séjours de vacances ne constituent pas uniquement des espaces d'accueil, mais de véritables lieux d'éducation complémentaire à la famille et à l'école. Ils participent activement à la construction de repères, au développement des compétences sociales et à l'épanouissement global de l'enfant et du jeune.

Ce projet éducatif traduit la volonté du CASI de Tours de garantir une offre structurée, exigeante et porteuse de sens, au service de l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes accueillis.

Le projet éducatif, pourquoi ?

Le projet éducatif du CASI des cheminots de Tours définit les objectifs et les orientations de l'action éducative menée au sein de nos accueils et des activités proposées. Il formalise l'engagement du CASI, ses priorités et ses principes éducatifs, tout en précisant les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre. Il constitue ainsi une feuille de route pour les équipes d'animation et les encadrants.

1/ Cadre légal

Conformément aux articles R227-23 et R227-24 du Code de l'action sociale et des familles, le projet éducatif :

- décrit les objectifs éducatifs de l'organisateur,
- prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs lors des activités et de la vie collective,
- prévoit les adaptations nécessaires lorsque sont accueillis des mineurs en situation de handicap ou avec des troubles de santé.

2/ Son élaboration

Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur, ici le CASI des cheminots de Tours, en concertation avec les directeurs et animateurs, les élus, les adhérents au projet. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par le CASI et actualisé régulièrement.

3/ Son contenu

Le projet éducatif comporte :

- les coordonnées de l'organisateur et la date de rédaction du projet,
- le statut et la vocation du CASI,
- les objectifs éducatifs spécifiques de l'association,
- la prise en compte des besoins des mineurs dans la vie collective et les activités proposées, y compris sportives,
- les mesures mises en place pour suivre et évaluer la mise en œuvre du projet,
- la signature de l'organisateur validant le projet.

4/ Diffusion et suivi

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques afin de guider le projet pédagogique de chaque accueil. Il peut également être communiqué aux parents, tuteurs ou éducateurs selon les dispositions de l'article R.227-26 du Code de l'action sociale et des familles. Il accompagne toute nouvelle déclaration d'accueil collectif de mineurs et fait l'objet d'actualisations régulières.

Le projet éducatif : engagement et identité du CASi de Tours

Le CASi de Tours affirme, à travers ce projet éducatif, son engagement à offrir aux mineurs accueillis un cadre éducatif exigeant, responsable et cohérent, en lien avec les valeurs et les besoins spécifiques des familles cheminotes ainsi que du territoire région Centre Val de Loire.

Conformément à la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), ce document constitue la référence institutionnelle commune à l'ensemble des accueils organisés par le CASi de Tours. Il traduit l'identité, les valeurs et les orientations éducatives de la structure, ainsi que son engagement à favoriser l'épanouissement de chaque enfant.

Le projet éducatif repose sur des principes fondamentaux :

- Le respect de la dignité et du rythme de chaque enfant ;
- L'égalité d'accès aux activités éducatives, culturelles et sportives ;
- L'inclusion de tous les publics, notamment des enfants en situation de handicap ;
- La solidarité, la coopération et le développement de la citoyenneté ;
- Le vivre-ensemble dans un cadre laïque, sécurisé et bienveillant ;
- La promotion de la culture et de l'histoire liées au milieu cheminot et au territoire local.

En cohérence avec son ancrage territorial et social, le CASi de Tours privilégie une démarche partenariale et de proximité, en lien avec les familles, les associations et les acteurs institutionnels locaux.

Le projet éducatif définit les objectifs poursuivis et précise les moyens humains, matériels, organisationnels et financiers mobilisés pour garantir la qualité, la sécurité et la continuité éducative des accueils. Il constitue le socle de référence pour l'élaboration des projets pédagogiques par les équipes de direction et d'animation.

Document institutionnel structurant, il assure la lisibilité des engagements du CASi de Tours auprès des familles et des partenaires, et traduit la volonté de conduire une action éducative concertée, évaluée et continuellement améliorée, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Validé par l'organisateur, il est diffusé aux équipes pédagogiques et peut être communiqué aux familles et aux partenaires institutionnels.

Une offre jeunesse riche et adaptée

1/ Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs constituent le cadre central de mise en œuvre du projet éducatif. Ils permettent d'articuler et de concrétiser l'ensemble des objectifs pédagogiques définis par le CASI.

1. Élaboration du projet pédagogique

- Les responsables de chaque centre de loisirs (Saint Pierre des Corps et Fleury les Aubrais pour le périmètre du CASI de Tours), en collaboration avec leur équipe d'animation, définissent un projet pédagogique spécifique.
- Ce projet est adapté aux besoins des enfants et conforme aux orientations du projet éducatif du CASI.

2. Contenus et activités

- Les activités proposées sont diversifiées et équilibrées, incluant :
 - Les sciences et technologies,
 - La culture et les arts,
 - Le jeu et le sport, essentiels à l'épanouissement et à l'équilibre des enfants.

3. Mini-séjours

- Le CASI organise des mini-séjours pendant les vacances scolaires, principalement l'été, possiblement sur d'autres périodes.
- Ces mini-séjours sont intégrés au projet pédagogique et comportent un contenu éducatif structuré, avec une continuité avant et après le séjour.
- Ils visent à :
 - Développer l'autonomie et favoriser l'accès à de véritables vacances,
 - Promouvoir la vie collective,
 - Susciter l'intérêt pour les séjours plus longs proposés par le CCGPF, y compris les mini-séjours « découverte neige ».
- L'accès aux mini-séjours doit être équitable pour tous les enfants, quel que soit leur lieu de résidence, tant sur le plan de l'information que de l'inscription.

4. Développement et partenariats

- Les centres explorent des pistes de travail avec d'autres structures éducatives.
- La communication et l'information auprès de tous les cheminots sont considérées comme des éléments essentiels.

5. Accueil et encadrement

- L'accueil doit être soigné et chaleureux, tant pour les enfants que pour les parents et cheminots.

- Le recrutement des animateurs s'effectue selon des critères exigeants, incluant l'éthique et les références professionnelles.
- Chaque animateur est impliqué dans le partage du projet éducatif dès sa première rencontre et lors des réunions régulières.

6. Événements et valorisation

- Les fêtes de fin de centre, fêtes d'antennes et les célébrations de Noël constituent des moments forts permettant de valoriser le travail artistique et culturel accompli par les enfants.
- Ces événements renforcent l'implication des enfants, des parents et des cheminots dans la dynamique éducative.

7. Pilotage et coordination

- Le projet éducatif est impulsé par le bureau des élus et le Responsable Enfance, afin de :
 - Concrétiser les objectifs éducatifs,
 - Mettre en œuvre des projets exaltants, ambitieux et réalistes,
 - Garantir la conformité avec la législation en vigueur (SDJES, DDPP, etc.).

2/ Les séjours régionaux

Les séjours organisés par le CASI des cheminots de Tours ont pour finalité de garantir à tous les enfants un accès à des vacances basées sur les principes de l'éducation populaire. Ils favorisent la socialisation, le respect des autres et le développement des compétences relationnelles, contribuant à l'intégration des enfants au sein du groupe et à leur épanouissement personnel.

L'organisation des séjours respecte les individualités : les enfants conservent la possibilité de s'isoler ou de ne pas participer à certaines activités, tout en restant acteurs de leurs vacances. Les séjours visent ainsi à promouvoir le partage, la solidarité, l'autonomie et la responsabilisation.

Les activités proposées, variées et adaptées, permettent de développer la confiance en soi, l'assurance et la construction d'une image positive de soi, tout en offrant des moments de détente, de loisirs et de découvertes culturelles et sportives, dans un cadre sécurisé et encadré.

L'évaluation de nos objectifs éducatifs et pédagogiques

Le CASI des cheminots de Tours s'engage à assurer une évaluation régulière et rigoureuse de la mise en œuvre de son projet éducatif et des projets pédagogiques associés. Cette évaluation repose sur plusieurs axes :

1. Suivi des activités et de la participation des enfants

- Observation quotidienne du déroulement des activités et de l'implication des enfants.
- Identification des besoins spécifiques, des réussites et des difficultés rencontrées, afin d'ajuster les pratiques pédagogiques.

2. Implication des équipes et retour d'expérience

- Recueil des observations des animateurs et directeurs, notamment lors des réunions de préparation et de bilan.
- Analyse des retours des familles et des représentants légaux pour évaluer la satisfaction et l'adéquation des activités aux besoins des enfants.

3. Mesure des impacts éducatifs

- Suivi du développement des compétences sociales, relationnelles et personnelles des enfants.
- Vérification de l'intégration des valeurs éducatives : respect, solidarité, autonomie et citoyenneté.

4. Adaptation et amélioration continue

- Actualisation du projet éducatif et des projets pédagogiques en fonction des résultats de l'évaluation.
- Ajustement des activités, des moyens humains et matériels pour garantir la qualité, la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Cette démarche d'évaluation permet au CASI des cheminots de Tours de garantir une **action éducative cohérente, efficace et centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant**, tout en consolidant la qualité de son offre éducative sur l'ensemble du territoire du CASI.

CONCLUSION

Le projet éducatif du CASI des cheminots de Tours constitue le socle de référence pour l'ensemble des accueils et séjours proposés. Il traduit l'engagement de l'association à offrir un cadre éducatif structuré, sécurisant et porteur de valeurs fondamentales pour le développement des enfants et des jeunes.

Grâce à une coordination active entre les élus, les équipes pédagogiques, les animateurs et les familles, le CASI des cheminots de Tours garantit des vacances et des loisirs enrichissants, accessibles et inclusifs, contribuant pleinement à l'épanouissement personnel, social et culturel des enfants.

Ce projet éducatif, validé par l'organisateur et diffusé aux équipes pédagogiques, familles et partenaires, constitue un outil de transparence, de suivi et d'amélioration continue, renforçant la crédibilité et l'efficacité de l'action éducative du CASI de Tours.

Date de mise à jour du PE : aout 2026

Signataires du PE :

Monsieur le Secrétaire du CASI de Tours :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.